



# ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL Mercredi 04 février 2026

## SALLE DES MARIAGES

### 1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante doit approuver en début de séance le Procès-Verbal du conseil municipal précédent.

### 2. Subventions aux associations et centres de formations - Exercice 2026

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les subventions (sans augmentation) qui seront attribuées en 2026 aux Associations soutenues par la Municipalité.

S'agissant des Centres de formation, la formation professionnelle ne relève pas de la compétence communale, mais principalement de la Région, de l'État et des opérateurs spécialisés.

Dans le cadre d'une volonté de clarification des compétences des collectivités auquel s'ajoute un contexte financier contraint et responsable, il est préférable que la commune se recentre sur ses missions de proximité.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de mettre un terme à compter de 2026 aux subventions accordées aux centres de formation.

En ce qui concerne les crédits affectés au CCAS et à la Caisse des Ecoles, une délibération spécifique relative aux subventions aux organismes publics sera adoptée ultérieurement, au plus tard au cours de la Séance du Conseil Municipal spéciale Vote du Budget.

Vous trouverez en PJ le tableau récapitulatif des subventions 2026.

### 3. Tarifs location des Salles et du Gymnase 2027

Les demandes de location des salles municipales peuvent s'effectuer jusqu'à 1 an à l'avance.

Monsieur le Maire propose donc de fixer les tarifs de location de 2027 en tenant compte de l'inflation, en moyenne annuelle, sur l'année 2025 (de 0.9 % selon le rapport de l'INSEE).

### 4. Questions Diverses

\* \* \* \*